



54° Grand Prix de l'Armistice



Cercle de la Voile de Bordeaux
Carcans-Maubuisson
54^{ème} Grand Prix de l'Armistice
470 Championnat de France Elite
Grade 2
EUROPE Championnat de France
Grade 3 du 28/10 au 31/10
505-FIREBALL
FINN (Mémorial Pierre MONDETEGUY)
YOLO OK-420-IND (rating entre 910 et
1235)
Grade 4

AVIS DE COURSE

28 octobre au 1^{er} novembre 2023

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule

- Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.
- La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents(es) et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

- Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

- Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
- Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.



54° Grand Prix de l'Armistice



1 Règles

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les règlements fédéraux, le règlement des championnats de France.
- 1.3 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones, précisées en annexe Prescriptions
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles sur le site du club à partir de mi octobre à l'adresse :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

Elles seront également affichées sur le tableau officiel.

3 Communication

3.1 Le tableau officiel est situé sur les vitres du club house côté terrasse, les avis du jury seront affichés sur le tableau du local jury situé sous le club-house

3.2 [DP][NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Admissibilité et Inscription

4.1 54^{ème} GPA dérivé :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

Le 54° Grand prix de l'armistice est ouvert aux classes suivantes :

470, 505, FIREBALL, EUROPE, FINN, YOLEOK, 420 et IND (rating entre 910 et 1235).

Vous pouvez consulter la table des ratings en cliquant [ICI](#)

4.2 [NP] Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage



54° Grand Prix de l'Armistice



4.2.2 : Pour le bateau :

- si nécessaire l'autorisation de port de publicité

4.3 Les coureurs doivent s'inscrire en ligne en cliquant sur le lien

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

5. Droit à payer

Toutes Séries (hors EUROPE) Du 28 au 1 Novembre

	Droits d'inscription jusqu'au 20/10 23h59	Droits d'inscription au 21/10
Coureur adulte 18 ans et plus	100 € par coureur	130 € par coureur
Coureur jeune moins de 18 ans	75 € par coureur	95 € par coureur

Série EUROPE Du 28 au 31 Octobre

	Droits d'inscription jusqu'au 20/10	Droits d'inscription après le 21/10
Série Europe Adulte 18 ans ou +	80 €	100 €
Série Europe moins de 18 ans	60 €	80 €

6. Publicité [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. Programme

Date	Toutes séries sauf Europe	Europe	heure
28/10/2023	Confirmation des inscriptions	Confirmation des inscriptions	9h00 – 12h00
28/10/2023	1 ^{er} signal d'avertissement	1 ^{er} signal d'avertissement	14h00
29/10/2023	1 ^{er} signal d'avertissement	1 ^{er} signal d'avertissement	11h00
30/10/2023	1 ^{er} signal d'avertissement	1 ^{er} signal d'avertissement	11h00
31/10/2023	1 ^{er} signal d'avertissement	1 ^{er} signal d'avertissement	11h00
01/11/2023	1 ^{er} signal d'avertissement		10h00

Si la régata n'a pas pu être validée au soir du 31/10, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour de course ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00

8. Contrôle de l'équipement [DP]

Les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge de leur classe.

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.



54° Grand Prix de l'Armistice



9. Lieu

La régata se déroule sur le Lac de Carcans Maubuisson

10. Parcours

Les parcours seront de type construit et précisés dans les instructions de course.

11. Système de pénalité

La RCV 44.1 s'applique.

12. Classement

12.1 Nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve : deux

12.2 Quatre courses devront être courues et validées pour retirer le plus mauvais score.

Neuf courses devront être courues et validées pour retirer les deux plus mauvais scores.

13. Protection des données

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres

reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant cerclevoilebordeaux@orange.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. Etablissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile

15. Prix

Dans chaque classe il y aura des prix en fonction du nombre de coureurs.

15.1 Titres décernés Championne et Champion de France de classe EUROPE :

15 Garçons 15 Filles, un titre masculin et féminin, si pas 15 dans une des catégories il y aura un titre open.

16. Informations complémentaires :

Inscription en ligne sur :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

ou inscription au club pour les retardataires cf article 5



54° Grand Prix de l'Armistice



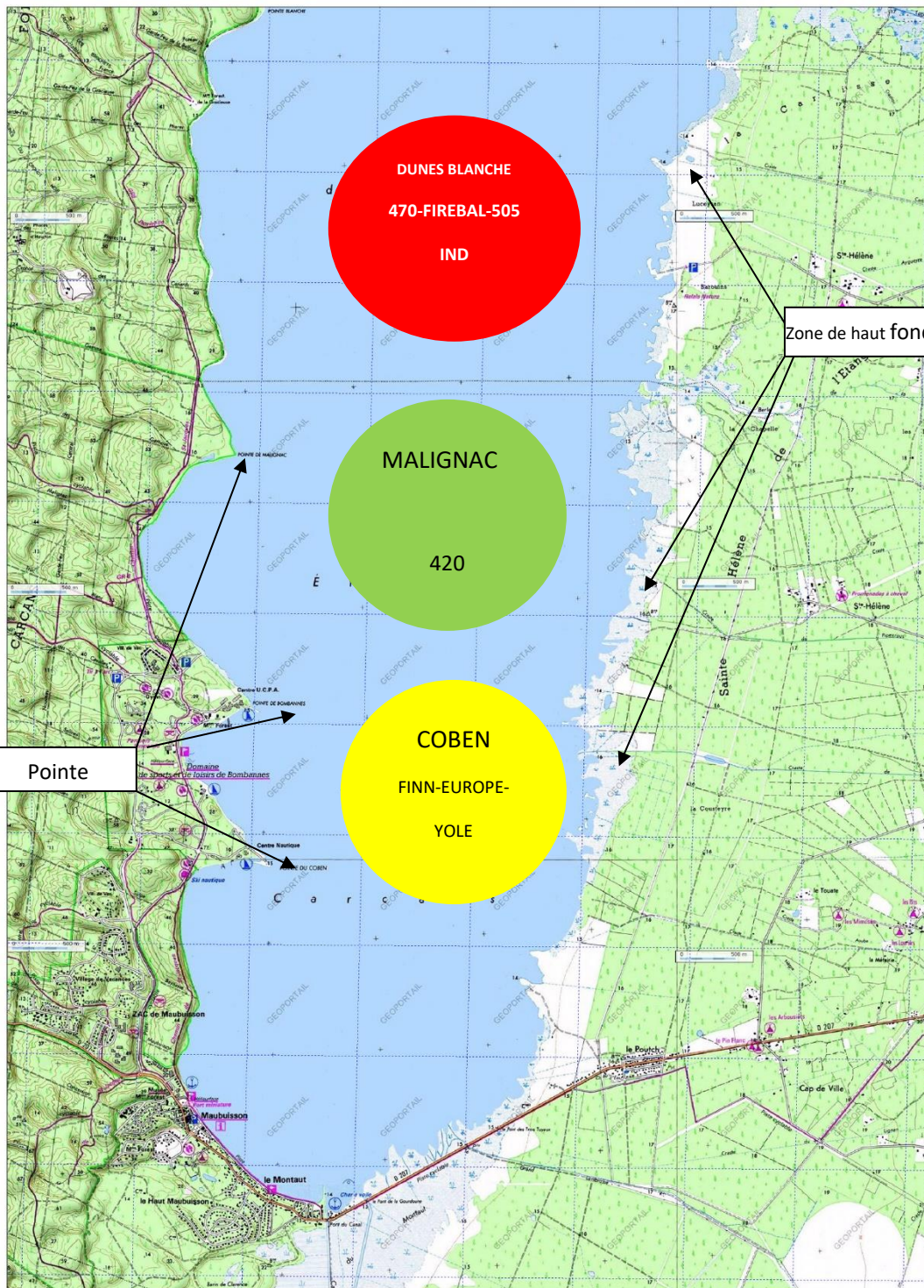
Programme festif :

- L'apéritif de bienvenue le samedi 28 octobre 2023
- La remise des prix
- Le pot de départ

Pour tout autre renseignement : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com
+33612655107



54° Grand Prix de l'Armistice



Cercle de la Voile de Bordeaux
Plan d'eau de MAUBUISSON

Echelle cadrillage = 1000m
01_Carto_Maubuisson-UTM30-WGS84_4zones.WOR
20111012-AC



54° Grand Prix de l'Armistice



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. (*)

FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile:

<http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>